

LIVRET D'ACCUEIL

Lydia2cformation





SOMMAIRE

A. Présentation de l'entreprise

L'entreprise lydia2cformation

- Les valeurs de l'entreprise
- Nos labels
- La démarche Qualité

Vos Contacts

- Organigramme
- La Sécurité : Sécurité Incendie et Numéros d'urgence

Les Accès et les Coordonnées

- Les accès et les principales coordonnées de lydia2cformation

B. Les règles de vie au sein de lydia2cformation

Le règlement intérieur

L'équipement et les salles de formation

Accueil-Pause

Le parking

Les objets perdus



A. La Présentation de l'entreprise

Entreprise : lydia2cformation

- **Les Valeurs de l'entreprise**

Depuis plus de 10 ans, j'accompagne les entreprises à l'aide d'actions de formations, de conseils dans le but de développer les compétences des collaborateurs.

Fort de son expérience,
lydia2cformation tient à valoriser
le Capital Humain au sein des Entreprises.

Des Valeurs Fortes

Ces valeurs soutiennent la manière dont je travaille.
Elles guident mes prises de décisions et façonnent ma culture.

Intégrité

Toujours agir avec Honnêteté et Transparence.
Tenir mes Promesses et mes Engagements.

Adaptabilité

Etre proche de mes clients.
Proposer une offre adaptée aux besoins de chacun avec une volonté de relations de proximité et de confiance.

Innovation

Fruit des rencontres Humaines, de compétences et de savoir-faire.
Trouver en permanence des moyens d'améliorer les performances personnelles et collectives
afin de générer une valeur maximale.

L'équipe lydia2cformation

Formateurs permanents issus du monde de l'entreprise depuis plus de 20 ans.
En fonction des opportunités des formateurs vacataires qui interviennent sur des domaines complémentaires.



- **Nos Labels**



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES

Habilité depuis janvier 2020 à animer des formations auprès des élus CSE quel que soit le nombre de salariés.

Certifiée Qualiopi depuis Août 2020.

- **La Démarche qualité**



Démarche qualité

Cette démarche permet de répondre aux exigences explicites et implicites de notre expertise à nos valeurs : Intégrité, Adaptabilité, Innovation et surtout c'est un processus d'amélioration continue aux besoins de nos clients, pour accroître la Qualité de notre service et de nos prestations.

1/ Identification et analyse des besoins par un de nos consultants.

2/ Personnalisation et validation du contenu par un Responsable pédagogique.

3/ Une évaluation de votre formation en 5 étapes :

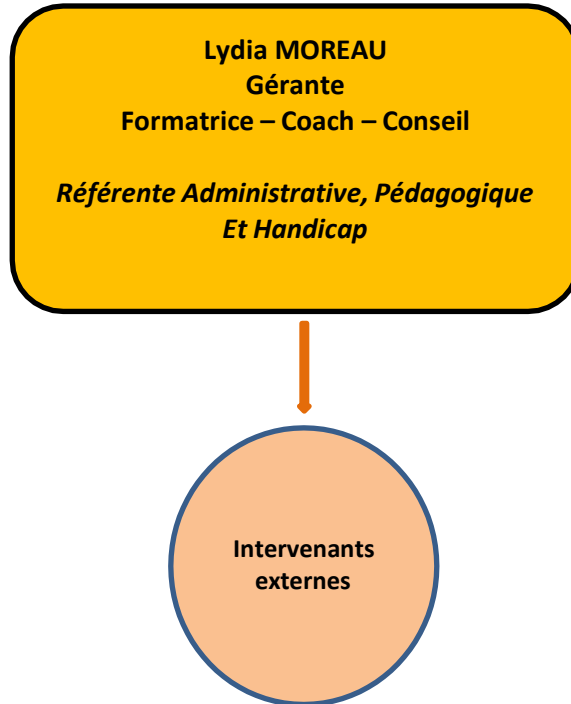
- Test de Positionnement (J-1).
- Mesure du transfert des acquis par des exercices d'application (J).
- Evaluation à chaud (J).
- Mesure du transfert des acquis par l'expérimentation (J+45).
- Evaluation à froid (J+90).

4/ Rendez-vous Qualité : Ajustement, Bilan général de la prestation.

**Toutes nos formations peuvent se réaliser
aussi bien en INTRA qu'en INTER entreprise.**

Vos Contacts

- L'Organigramme



- La Sécurité

Les consignes d'évacuation sont affichées dans chacun des locaux où à lieu la formation.

Une trousse de secours est également à disposition des participants dans les locaux où se déroule la formation, en cas de blessures superficielles.

Il est à noter que nous ne pouvons vous remettre en aucun cas de médicament, qu'il s'agisse d'antidouleur ou de tout autre type de traitement.

Ainsi la trousse de secours ne contient que le strict nécessaire, à savoir : pansement, désinfectants, bandes.

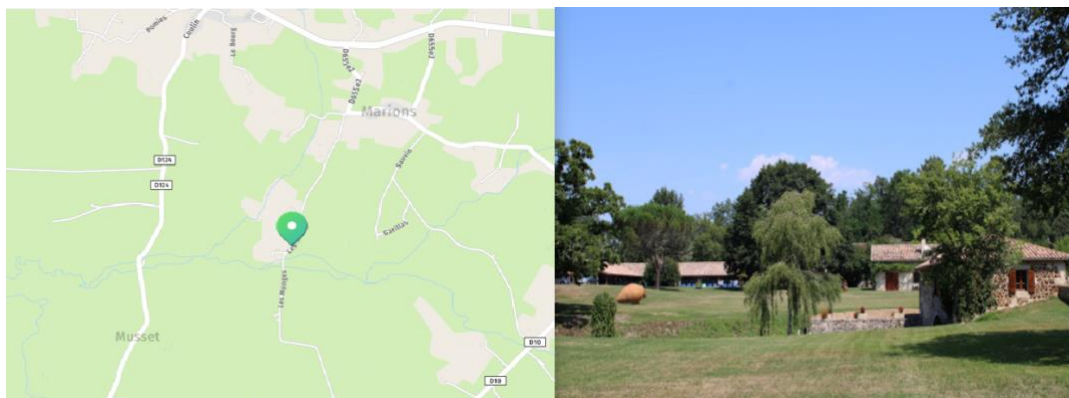
- a. Les numéros d'urgence

Pompier	18
SAMU	15
Police	17

Les Coordonnées et accès aux sites de formation lydia2cformation

- **Les Accès**

Site les « Monges » : Parking Gratuit, accessibilité aux personnes Handicapés(es).



De Toulouse : A62, sortie Mont de Marsan, Cap du bosc, Casteljaloux, Grignols (D655), Les Monges.



De bordeaux : A62, sortie Mont de Marsan, Bazas (D655), Les Monges.



Gare routière La Réole ou Saint Macaire (environ 23 KM de Marions).

Aéroport Bordeaux-Mérignac

Les principales coordonnées

Lydia Moreau 06 52 76 92 45

Lydia Moreau info@lydia2cformation.com

Site le « Domaine du Lac » : Parking Gratuit, accessibilité aux personnes Handicapés(es).



De Marseille : A8 (Toulon/Nice/Aix en provence), sortie 35 Brignoles, DN7 Direction Flassans-sur-Issole

De Nice : A8 (Cannes/Antibes), A57 (Toulon/Le Luc), rejoindre la DN7, Le Luc, Flassans-sur-Issole.



Gare routière Toulon (environ 45 min de Flassans-sur-Issole).



Aéroport Marseille-Marignane ou Aéroport Nice

Les principales coordonnées

Lydia Moreau06 52 76 92 45

Lydia Moreau info@lydia2cformation.com



B. Les règles de vie au sein de lydia2cformation

Le règlement intérieur

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par lydia2cformation dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Article 1 : Application

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions de l'article articles L920-5-1 et R 922-3 et suivant du Code du Travail. Il s'applique à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie. Il a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Champ d'application :

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par lydia2cformation et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent Règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

Les formations ont lieu au 3 Bis les Monges 33690 Marions et/ou Domaine du Lac 83340 Flassans-sur-Issole. Les dispositions du présent Règlement sont applicables dans toutes les salles utilisées chez lydia2cformation et dans les locaux sous traités.

Hygiène et sécurité :

Article 4 : Locaux

La prévention des risques d'accident et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme lorsqu'elles existent doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Pour les stages intra-muros ou effectués hors des locaux de l'organisme, les stagiaires sont tenus de respecter les consignes générales d'hygiène et sécurité du lieu où se déroule le stage.



Article 5 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R. 962-1 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 232-12-17 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Discipline générale :

Article 7 : Il est formellement interdit aux stagiaires :

- de fumer dans les locaux (décret n°92-478 du 29 mai 1992), sauf aménagement spécial à cet effet.
- d'entrer sur le lieu de stage en état d'ivresse.
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux.
- de quitter le stage sans motif ou sans avertir les responsables.
- de manifester tout comportement de type harcèlement (sexuel ou autre) envers qui que ce soit.
- de modifier les supports de formation.
- de modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur.
- de manger dans les salles de formation.
- s'emporter du matériel appartenant à l'entreprise.

Article 8 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par lydia2cformation et portés à la connaissance des stagiaires oralement, soit par la convocation adressée par voie électronique. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Lydia2cformation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par lydia2cformation aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire.



Article 9 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de lydia2cformation, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins ou faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 10 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 11 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 12 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Lydia2cformation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposée par les stagiaires dans les locaux de formation.

Sanctions :

Article 14 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation.
- Blâme.
- Exclusion définitive de la formation.

Article 15 : Droits d'auteur

Dans le cadre de la formation, l'organisme met à disposition des supports de formation écrits et vidéos : Le contenu de ces supports reste la propriété de l'organisme et de ses auteurs. Les usagers s'interdisent pour tout ou partie toute reproduction ou réutilisation à toutes fins de tiers internes ou externes ou à toutes fin de diffusion à titre onéreux ou gracieux, quelles qu'en soient les modalités.

Article 16 : Mesures exceptionnelles liées à l'épidémie Covid-19 et autre épidémie.

Manuel de Prévention Sanitaire « Allégé »

Mesures concernant le participant



1. Le strict respect des gestes barrières habituels qui est à maintenir tout au long de la journée.
2. Le respect des informations sur les consignes sanitaires : voie d'affichage sur le lieu de formation, la présente note et également celles transmises oralement par votre animateur (trice) :
 - Lavage des mains au gel hydro-alcoolique à l'arrivée dans les locaux.
 - Respect de la distanciation sociale.
 - Utilisation de son propre petit matériel (stylo, carnet ...), aucun prêt de matériel entre participants n'est autorisé.
 - Nettoyage avant et après utilisation d'un équipement collectif (clavier, souris ...).
 - Limitation du nombre de personnes en simultané dans les espaces communs.

Mesures concernant la salle de formation

- Affichage des consignes sanitaires : gestes barrières, lavage des mains etc...
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique.
- Organisation de la salle de formation.
- Responsabilisation de chacun sur le respect de la distanciation dans la salle de formation.
- Aération régulière de la salle pour éviter toute stagnation d'air confiné.



Mesures relatives à l'organisation de l'activité

En cas de suspicion de contamination ou si vous pensez être contaminé, il convient de suivre les consignes édictées par le ministère que vous pouvez retrouver sur les annexes illustrées ci-après.

- Vous avez des symptômes de Covid-19 : ne vous présentez pas sur le lieu de formation, consultez votre médecin traitant et informez Lydia Moreau 06 52 76 92 45.
- Vous pensez avoir des symptômes de Covid-19 sur le lieu de la formation : informez immédiatement votre animateur, quittez le site et consultez votre médecin traitant.

Attention : ne prenez pas les transports en commun. Si vous rentrez en voiture, assurez-vous que vous êtes apte à conduire. Si ce n'est pas le cas, où en cas de doute, votre animateur est habilité à prendre les décisions nécessaires.

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)

J'ai des symptômes du COVID-19

COVID-19

Jour J



Je ressens des symptômes du COVID-19 (toux, fièvre, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat)



J'appelle un médecin dès le début des symptômes. Il me prescrit test, masque et arrêt de travail



Je m'isole chez moi
Je porte un masque



Je prends RDV pour un dépistage COVID



Je me présente au lieu d'examen, avec ma carte Vitale, avec ma prescription médicale et avec un masque



Un professionnel de santé me fait le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats de mon test COVID-19

Mon test est positif

Je suis porteur du COVID-19

L'Assurance maladie me rappelle et appelle mes « personnes contact » pour les informer des consignes à suivre

Mon test est négatif

Je ne suis pas porteur du COVID-19

Je m'isole chez moi jusqu'à ma guérison complète

Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15 (ou le 114)

Fin de l'isolement : je ne suis plus isolé et peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières

Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison



Article 17 : Exemple

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Le présent règlement intérieur est également affiché au sein des salles de formation de la société et mis en ligne sur le site internet.

L'équipement et les salles de formation

- 3 bis les Monges 33690 Marions
 - Domaine du Lac 83340 Flassans-sur-Issole
-
- ✓ 1 salle de formation permettant d'animer des sessions jusqu'à 20 personnes sur chaque site.
 - ✓ Chaque salle est équipée d'un vidéoprojecteur pour support PowerPoint et Vidéos et d'une T.V.
 - ✓ Chaque salle est équipée d'un Paperboard.
 - ✓ Disposition de chaque salle en U.
 - ✓ Possibilité dans chacune des salles de réaliser des travaux en sous-groupes, de déporter dans d'autres salles des travaux isolés de groupe.
 - ✓ Mise à disposition d'eau lors de chaque formation.

Accueil-Pause

- ✓ Un café d'accueil complet ainsi que des viennoiseries sont proposées aux participants avant de débiter la session.
- ✓ 2 pauses sont prévues d'1/4 d'heure le matin et l'après-midi avec café, thé, jus de fruits et en cas.
- ✓ La pause déjeuner : Les 2 lieux permettent une restauration sur place sous forme de plateaux repas (Les Monges) ou de restauration (Domaine du Lac).

Le Parking

- ✓ Parking gratuit et accessible aux personnes handicapées.

Les objets perdus

Les objets trouvés sont à rapporter au formateur.

BONNE FORMATION A TOUTES ET TOUS

Mise à jour le 27 décembre 2022

